

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

DATE	ACTIF					PASSIF
	Portefeuille commercial		Crédits		Bons du Trésor	Dépôts de fonds particuliers
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics		
millions de francs						
1948 - 31 décembre	1.242	1.175	4.912	2.866	3.439	1.543
1949 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418	1.429
1950 - 31 décembre	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.015
1951 - 31 mars	5.011	4.790	12.058	6.695	2.023	2.221
1951 - 30 juin	7.062	6.684	15.022	6.868	3.070	2.102
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	2.216
1952 - 31 mars	9.710	9.584	17.597	8.194	2.177	2.361
1952 - 30 juin	12.309	9.464	16.545	6.938	832	2.357

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca
Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949 28 déc.	1950		1951			1952	
		27 déc.	27 juin	29 mars	26 sept.	26 déc.	26 mars	25 juin
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.174	1.077	1.193	1.131	1.269	1.121
Sociétés immobilières	1.051	1.077	1.066	991	984	1.026	1.074	1.103
Eau — Electricité	338	332	369	291	431	413	425	395
Industries extractives	562	464	483	495	740	665	706	594
Industries alimentaires	4.483	4.124	4.751	4.336	5.510	5.266	6.019	5.930
Industries diverses	2.031	1.730	1.919	1.862	2.085	2.036	2.400	2.187
Transports	259	232	246	228	266	247	264	301
Commerce	3.954	3.752	4.105	3.634	4.045	4.300	4.635	4.356
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	3.608	3.246	4.724	4.739	4.900	4.483
Indice général	2.672	2.415	2.644	2.472	3.230	3.144	3.415	3.144

G. - Démographie et questions sociales

PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE DU NORD (1)

Les différents problèmes économiques, sociaux, et même politiques, de l'Afrique du Nord ne sauraient être examinés, en dehors de ce fait fondamental que constitue le croît constant et important de la population des trois pays. Quelques chiffres seulement en soulignent la réalité profonde :

— 1936 : 16,1 millions d'habitants,

— 1946 : 20,3 » » »

soit, un accroissement du quart de la population en dix ans.

Cette progression s'est poursuivie au cours des dernières années, particulièrement au sein des éléments autochtones. Aucun recensement n'a été effectué depuis plusieurs années, mais l'on peut estimer à près de 22 millions d'habitants, la population qui sera présente sur le sol de l'Afrique du Nord française, dans quelques mois.

(1) N.D.L.R. — Extraits de J. Lepidi « La Tunisie et l'Afrique du Nord », dans Bulletin économique et social de la Tunisie, n° 64, mai 1952, et n° 65, juin 1952.

Population de l'Afrique du Nord

(en milliers)

	ALGÉRIE		MAROC		TUNISIE	
	1936	1946	1936	1946	1936	1946
Européens	987	960	203	325	213	240
Autochtones	6.248	7.722	6.042	8.292	2.395	2.991
Total	7.235	8.682	6.245	8.617	2.608	3.231

Entre 1936 et les derniers recensements, on a noté les accroissements suivants :

- pour la population européenne : 9 %.
- pour la population autochtone : 29 %.

Dans la population européenne, dont l'effectif dépasse 1.500.000 habitants, les Français constituent, évidemment, la majorité (85 %), et se trouvent répartis ainsi : 68 % en Algérie, 21 % au Maroc et 11 % en Tunisie.

Cette population européenne ne représente qu'une part, relativement faible, du peuplement global. En Algérie son pourcentage atteint, cependant, 11 %, contre 4 % au Maroc, et près de 8 % en Tunisie.

La répartition des populations sur la terre nord-africaine est très inégale. Les fortes densités s'observent, évidemment, là où les cultures, sèches ou irriguées, fournissent des rendements convenables, mais, également, dans les régions urbaines, dont la vie économique constitue un appel puissant.

L'Afrique du Nord a toujours été, et est encore, un pays d'économie agricole, mais l'activité urbaine, bien que d'importance encore secondaire, se développe progressivement.

Une étude quantitative du mouvement d'urbanisation oblige à préciser la notion de population urbaine ou de population rurale. Les définitions, légèrement différentes suivant les pays, sont le plus souvent dictées par des soucis de commodité statistique, en fonction de la nature des résultats, tirés des recensements généraux de la population. En fait, la définition adoptée découle, généralement, de l'organisation administrative.

Sans entrer dans le détail des méthodes utilisées, disons simplement que la population urbaine représente une part, de plus en plus grande de la population totale. Son pourcentage s'est élevé en Algérie, de 16,6 % en 1906, à 24 % en 1948, et en Tunisie de 23 %, en 1921 à 32 %, en 1946 (2).

Les dix principales villes d'Afrique du Nord

Casablanca	551.300 habitants
Tunis	364.600 »
Alger	315.200 »
Oran	266.700 »
Marrakech	238.300 »
Fès	201.900 »
Rabat	161.400 »
Meknès	159.800 »
Constantine	118.800 »
Bône	102.800 »

Les causes de cette évolution sont connues : attraction des villes, stabilité des emplois, gains plus élevés, extension du marché du travail, etc... Ajoutons-y les conséquences de la guerre et de la sécheresse, mais aussi, et surtout, le chômage technologique. Une main-d'œuvre rurale assez abondante a été « libérée » par la mécanisation de l'agriculture et, dans certaines régions, par des modifications apportées à la nature juridique des modes de tenures (modifications décollant, dans beaucoup de cas, d'un phénomène direct, ou indirect, de concentration agricole ; la vallée de la Medjerdah en fournit un exemple frappant).

Une répartition très importante de la population, tant au point de vue démographique qu'économique, est celle du groupement par âge. On sait l'intérêt de la construction de la pyramide des âges d'une population graphique, qui permet d'apprécier l'importance relative des divers groupes. Cette pyramide montre bien la structure très jeune, et progressive, de la population nord-africaine.

On peut préciser l'impression d'ensemble fournie par la pyramide des âges, en utilisant le procédé de la réduction de la population aux trois groupes suivants :

- 0 à 14 ans : de l'importance de l'effectif de ce groupe dépend le développement futur de la population et de l'économie du pays ;

— 15 à 59 ans : ce groupe comprend celui de la population active, productrice et productrice ;

— 60 ans et plus : c'est la population à charge.

Répartition par groupes d'âges

(pour 1.000 habitants)

GROUPES	ALGÉRIE	MAROC	TUNISIE
0 à 14 ans	412	420	410
15 à 59 ans	534	521	521
Plus de 60 ans	54	59	69
	1.000	1.000	1.000

Nous voyons combien la proportion des enfants et des adolescents est forte en Afrique du Nord. On peut dire qu'en moyenne, environ 50 habitants sur 100, ont moins de 20 ans.

La répartition, donnée ci-dessus, concerne l'ensemble de la population. Il est bien évident qu'en raison de son effectif, relativement faible, la population européenne ne constitue qu'un correctif peu sensible. D'ailleurs, cette population est, elle-même, plus jeune que les populations métropolitaines.

La population de l'Afrique du Nord est donc une population jeune et nettement croissante. Le fait est là. En trente ans, elle a presque doublé. Nous ne faisons état de ce bilan que pour répondre, d'ores et déjà, à une réflexion, souvent faite, et que l'on pourrait éventuellement émettre à nouveau. On impute (et l'on n'a que partiellement raison) cette progression à la très forte natalité que connaissent les trois territoires d'Afrique du Nord, et l'on ajoute qu'une telle fécondité est toujours constatée dans les pays économiquement modestes, voire pauvres.

L'organisation actuelle de l'Etat Civil ne permet pas un enregistrement correct des naissances (et des décès aussi, d'ailleurs), mais, d'après les statistiques dressées jusqu'en 1948 (fin du rationnement qui conférerait un intérêt matériel à la déclaration), on peut dire que la natalité dépasse souvent 400 (400 naissances pour 10.000 habitants), et est parfois voisine de la natalité physiologique.

Ce taux est comparable à celui de la Palestine, du Vénézuéla, de l'Egypte, du Mexique, etc...

Il est, d'une manière générale, caractéristique d'une population rurale, et, souvent, en liaison avec une certaine expansion économique. L'évolution historique des pays d'Europe Occidentale et d'Amérique du Nord le montre bien ; la natalité y a cru au XIX^e siècle pour baisser, ensuite, et se stabiliser.

Quoiqu'il en soit, l'accroissement naturel d'une population n'est pas seulement le fait de la natalité. Il est la résultante de deux phénomènes : la natalité et la mortalité.

C'est précisément dans ce domaine, dans le domaine de la lutte contre le mal, contre la maladie, contre la mort, que les réalisations sont éloquentes. Certes l'observation statistique n'est toujours pas parfaite, mais la connaissance du pays permet de conclure que la mortalité a considérablement baissé, pour de multiples raisons, entrant, toutes, dans le cadre des mesures visant à la protection de l'homme : disparition quasi-totale des épidémies (typhus, typhoïde, variole, choléra, peste, etc...), régression des maladies endémiques (syphilis, trachome, tuberculose), amélioration des conditions d'hygiène, extension de l'équipement hospitalier, etc...

Nous pouvons donc, d'ores et déjà, caractériser les données essentielles de la démographie nord-africaine :

- accroissement régulier, et, de plus en plus, accentué de l'effectif total,
- profil très jeune, et très dynamique, d'une population laissant prévoir un développement important.

A ces aspects strictement démographiques, ajoutons les tendances économiques et sociales pouvant influencer sur l'évolution humaine :

- développement des villes et des activités urbaines.

(2) Algérie : population de 47 communes de plein exercice ; Tunisie : population de tous les centres érigés en communes.

— présence, aux abords des villes et dans les villes, de peuplements divers, non encore adaptés, mais posant de difficiles problèmes sur le marché du travail.

Cette tendance progressive n'a pas manqué de susciter des études prévisionnelles sur l'évolution de la population de l'Afrique du Nord. Une étude d'ensemble très poussée a été élaborée par L. Henry (3).

Sans entrer dans le détail des calculs basés sur diverses hypothèses, indiquons les perspectives tracées par l'auteur pour les trente prochaines années de 1946 à 1976).

En l'absence d'émigration, c'est un accroissement minimum de 7 millions, mais, plus probablement, de 10 à 14 millions du nombre des nord-africains, qui doit être envisagé.

Ce problème est le problème fondamental de l'économie, et nous pouvons le dire, de la vie de l'Afrique du Nord.

Dans cette situation, et en insistant sur le fait que l'on doit tendre, encore, vers un abaissement de la mortalité (en particulier de la mortalité infantile), on peut envisager trois solutions :

(3) Voir la Revue « Population » 1947, n° 2. (Institut national d'études démographiques).

a) maintien de la population sur place, et développement systématique de toutes les ressources (c'est l'objectif des plans d'équipement et de production) ;

b) réduction naturelle de la natalité ;

c) émigration.

Est-ce à dire que la situation est absolument la même dans les trois territoires ?

Evidemment non !

Certes, il y a partout un équilibre plus ou moins menacé, plus ou moins instable entre les richesses existantes et la population ; instabilité s'accompagnant, souvent, d'un niveau de vie assez bas. Mais, alors qu'en Tunisie, et surtout au Maroc, existe une marge réelle entre les ressources exploitées et les ressources disponibles, à plus ou moins longue échéance, c'est-à-dire entre les conditions de vie actuelles et les conditions de vie possibles ; cette marge est, en Algérie, assez étroite, et, dans certaines régions même, pratiquement inexistante.

En Tunisie et au Maroc, le problème économique l'emporte sur le problème démographique.

En Algérie, le problème démographique pose le problème économique, mais aussi le paralyse.

Mouvement naturel de la population

a) Mariages, naissances, mort-nés, décès (population non marocaine)

ANNEE ET TRIMESTRE	Mariages	Naissances vivantes	Mort-nés	Décès au total	Décès d'enfants de moins d'un an
1947 - moyenne trimestrielle	753	2.251	56	814	132
1948 - » »	762	2.456	60	822	168
1949 - » »	734	2.453	65	713	148
1950 - » »	738	2.580	71	791	159
1951 - » »	741	2.744	77	797	133
1950 - 3 ^e trimestre	732	2.545	66	778	170
1950 - 4 ^e trimestre	796	3.699	82	845	163
1951 - 1 ^{er} trimestre	642	2.847	86	895	150
1951 - 2 ^e trimestre	796	2.583	69	733	127
1951 - 3 ^e trimestre	720	2.739	63	725	121
1951 - 4 ^e trimestre	806	2.743	92	834	132
1952 - 1 ^{er} trimestre	671	3.019	89	810	118
1952 - 2 ^e trimestre	903	2.664	93	727	102

b) Taux de nuptialité, de natalité et de mortalité (population non marocaine)

ANNEE ET TRIMESTRE	Proportions pour 10.000 habit. (1)			Mort-nés pour 1.000 naissances au total	Décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 naiss. viv.
	Nouveaux mariés	Naissances vivantes	Décès		
1947 - moyenne trimestrielle	184	275	100	24	59
1948 - » »	179	289	97	24	69
1949 - » »	163	273	88	26	60
1950 - » »	155	272	83	27	62
1950 - » »	155	273	80	28	49
1951 - » »	148	273	80	28	49
1951 - » »	148	236	72	25	67
1950 - 3 ^e trimestre	136	236	72	25	67
1950 - 4 ^e trimestre	148	243	76	30	60
1951 - 1 ^{er} trimestre	114	254	79	29	58
1951 - 2 ^e trimestre	115	262	74	26	51
1951 - 3 ^e trimestre	142	271	69	22	48
1951 - 4 ^e trimestre	159	271	84	33	59
1952 - 1 ^{er} trimestre	134	302	81	29	44
1952 - 2 ^e trimestre	180	264	72	34	37

(1) Ramenées à l'année entière.

1° Le délai de déclaration des naissances et des décès est de 30 jours ; les tableaux ci-dessus correspondent aux dates réelles des événements et non aux dates d'enregistrement à l'état civil.

2° Sont également compris dans les mort-nés les enfants nés vivants ayant vécu moins de 72 heures et non déclarés comme tels dans ce délai.

3° Les taux mensuels de mortalité infantile sont calculés en rapportant les décès du mois — ramenés à l'année entière — au total des naissances vivantes du mois et des onze mois précédents.

4° Les tableaux ci-dessus se rapportent à l'ensemble de la population non marocaine : français y compris les français de statut musulman (originaires d'Algérie), étrangers. Or, si les français musulmans déclarent régulièrement leurs naissances et décès, il n'en est pas de même pour les mariages qui ne sont que rarement enregistrés à l'état civil chérifien ; il en résulte que les taux de nuptialité indiqués sont trop faibles.

c) Décès dans la population marocaine des municipalités

Constatations de décès par les bureaux d'hygiène des 19 municipalités

ANNEE ET TRIMESTRE	Musulmans	Israélites	Total
1947 - moyenne trimestrielle	4.611	525	5.136
1948 - » »	4.446	456	4.902
1949 - » »	4.881	528	5.409
1950 - » »	5.022	539	5.552
1951 - » »	5.849	496	6.345
1951 - 1 ^{er} trimestre.....	6.291	522	6.813
1951 - 2 ^e trimestre.....	5.231	456	
1951 - 3 ^e trimestre.....	5.627	551	6.178
1951 - 4 ^e trimestre.....	6.250	456	6.706
1952 - 1 ^{er} trimestre.....	6.617	474	7.091
1952 - 2 ^e trimestre.....			

Les éléments du tableau ci-dessus sont dénués de signification démographique ; ils permettent seulement de suivre un des aspects de l'activité des bureaux d'hygiène.

d) Taux de mortalité (population marocaine)

D'après les décès constatés par les bureaux d'hygiène de Casablanca, Rabat et Oujda

DATE	POPULATION moyenne estimée		Décès constatés		DECES pour 10.000 habitants		
	Musul- mans	Israéli- tes	Musul- mans	Israéli- tes	Musul- mans	Israéli- tes	Ensem- ble
	milliers d'habit.						
1947 - moyenne trimestrielle	535	81	2.640	318	198	158	192
1948 - » »	555	83	2.712	279	196	133	187
1949 - » »	575	85	3.492	354	229	160	220
1950 - » »	595	87	3.434	315	231	143	220
1951 - » »	615	88	3.678	330	239	150	228
1951 - 1 ^{er} trimestre.....	607	88	3.924	345	259	157	246
1951 - 2 ^e trimestre.....	613	88	3.383	286	218	130	209
1951 - 3 ^e trimestre.....	617	88	3.474	369	225	168	218
1951 - 4 ^e trimestre.....	623	88	3.931	321	252	146	239
1952 - 1 ^{er} trimestre.....	625	90	4.111	338	267	152	252
1952 - 2 ^e trimestre.....							

Mouvements migratoires

Passages de voyageurs (1) aux frontières du Maroc

NATIONALITÉ	Voie empruntée	1949	1950	1951	1951	1951	1952	1952
		moyenne trim.	moyenne trim.	moyenne trim.	1 ^e trim.	2 ^e trim.	1 ^e trim.	2 ^e trim.
ENTRÉES								
FRANÇAIS	Terre	40.938	47.616	57.489	47.819	49.361	41.744	63.242
	Mer	8.717	9.008	9.096	5.325	5.957	5.564	7.530
	Air	18.732	20.947	22.929	14.210	17.611	16.699	20.096
	Total....	68.387	77.571	89.514	67.354	72.929	64.007	90.868
ÉTRANGERS	Terre	4.438	5.726	6.960	5.113	4.804	8.819	10.703
	Mer	703	741	864	828	745	1.912	2.247
	Air	2.192	2.187	5.847	3.232	6.403	6.390	5.503
	Total....	7.333	8.654	13.671	9.173	11.952	17.121	18.453
MAROCAINS (2)	Terre	50.846	44.579	31.371	27.650	41.841	33.725	43.945
	Mer	1.132	898	588	544	586	562	725
	Air	717	837	384	505	819	572	781
	Total....	52.695	46.314	32.343	28.699	43.246	34.859	45.451
ENSEMBLE	Terre	96.222	97.921	84.942	80.582	96.006	84.288	117.890
	Mer	10.552	10.647	8.406	6.697	7.288	8.038	10.502
	Air	21.641	23.971	24.363	17.947	24.833	23.661	26.380
	Total....	128.415	132.539	117.711	105.266	128.127	115.987	154.772
SORTIES								
FRANÇAIS	Terre	38.985	44.847	37.917	41.707	57.900	39.951	77.455
	Mer	6.243	6.432	3.120	3.245	10.351	3.862	12.908
	Air	14.868	15.235	11.373	10.994	20.219	13.140	20.425
	Total....	60.096	66.514	52.410	55.946	88.470	56.953	110.788
ÉTRANGERS	Terre	4.651	6.153	5.742	5.155	6.708	8.409	11.896
	Mer	672	635	501	538	779	1.521	2.327
	Air	1.823	1.837	3.195	2.148	2.834	4.488	6.975
	Total....	7.146	8.625	9.438	7.841	10.321	14.418	21.198
MAROCAINS (2)	Terre	14.508	20.160	17.988	14.849	21.187	25.093	41.660
	Mer	1.375	1.484	933	1.293	1.723	878	2.175
	Air	794	638	351	534	532	379	473
	Total....	16.677	22.282	19.272	16.676	23.442	26.350	44.308
ENSEMBLE	Terre	58.144	71.160	61.647	61.711	85.795	73.453	131.011
	Mer	8.290	8.551	4.554	5.076	12.853	6.261	17.410
	Air	17.485	17.710	14.919	13.676	23.585	18.007	27.873
	Total....	83.919	97.421	81.120	80.463	122.233	97.721	176.294

(1) Voyageurs de tous âges.

(2) Le fort excédent de marocains par voie de terre ne correspond pas à une immigration réelle, mais semble dû à un enregistrement incomplet des sorties de frontaliers vers l'Algérie dans la région d'Oujda.

L'ECOLE PROFESSIONNELLE MUSULMANE « CAMILLE MATHIEU » DE CASABLANCA

Créée en 1929, l'école musulmane de la nouvelle médina, porte, depuis le 25 avril 1945, le nom de son fondateur, Camille Mathieu.

Son édification à peine amorcée, un ample mouvement de construction se dessine, prend un essor, que la guerre même ne parvient pas à ralentir, et transforme un vaste plateau, aride et désert, en une médina extrêmement peuplée.

Située au cœur du « derb » Martinet, dans la rue de l'Iman-el-Gastallani, entre la mosquée Sidi-Mohammed et la gare Mers-Sultan, l'école Camille-Mathieu mêle ses lignes sobres, mais modernes, à l'architecture traditionnelle des habitations marocaines.

Ouverte avec deux classes et 152 élèves, elle totalise, actuellement, 960 élèves répartis dans 22 classes et 4 ateliers. L'Internat, qui lui est annexé, reçoit déjà 60 élèves. Il pourra en admettre 200 après son achèvement.



*Ecole musulmane d'apprentissage « Camille Mathieu »
Casablanca — Atelier de menuiserie*

Photo Coutanson, Casa

I. — L'organisation pédagogique

L'école est primaire et professionnelle, mais elle poursuit un seul but, la formation technique des apprentis dans les spécialités suivantes : menuiserie, électricité, tôlerie-chaudronnerie, ajustage-tournage-fraisage.

L'enseignement comporte deux cycles d'études, un cycle primaire et un cycle professionnel, reliés par une période d'orientation d'un an.

Le cycle primaire est du type normal ; les études commencent au cours préparatoire, finissent au cours moyen première année, et durent quatre ans au minimum. L'horaire hebdomadaire est de 35 heures (25 heures de français et 10 heures d'arabe).

La période d'orientation est celle du « préapprentissage ».

C'est, disent les instructions officielles, « la période de caractère à la fois scolaire et professionnel, qui précède la formation professionnelle, proprement dite, et, notamment, l'apprentissage au sens strict du terme ».

La classe est celle du certificat d'études ; elle prépare à cet examen, mais les premières notions de dessin industriel et le langage technologique figurent déjà à son programme. En outre, les « préapprentis » exécutent dans les ateliers, à raison de six heures par semaine, les travaux d'initiation manuelle qui permettront de les diriger, en fin d'année, après un examen psychotechnique sévère, vers la spécialité qui convient à leurs aptitudes. Il est toujours tenu compte, dans l'orientation, et dans la mesure des possibilités, des désirs des parents.

Le cycle professionnel est celui du véritable apprentissage. L'élève devient apprenti, se spécialise, et reçoit, pendant trois ans, une formation pratique et théorique sanctionnée par le certificat d'apprentissage (C.A.), ou le certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).

Les programmes, qui s'inspirent de ceux des centres d'apprentissage métropolitain avec une adaptation marocaine, sont précisés dans une brochure de 120 pages, et constituent une véritable synthèse des connaissances à assimiler par les élèves, au double point de vue de la culture professionnelle et de la culture générale.

L'horaire hebdomadaire est de 40 heures, réparties de la façon suivante :

— Enseignement général (20 heures) : français, mathématiques, dessin industriel, technologie générale, sciences, mécanique, électricité, législation du travail. Il est donné par des instituteurs français spécialisés, pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement technique du premier degré.

— Enseignement pratique (20 heures) : travaux d'atelier et de technologie professionnelle. Il est assuré par des maîtres de travaux manuels, diplômés de l'école industrielle de Casablanca, ou des écoles normales d'apprentissage de France, et particulièrement qualifiés. Cet emploi du temps est complété par deux heures d'arabe.



*Ecole musulmane d'apprentissage « Camille Mathieu »
Casablanca — Atelier de tolerie*

Photo Coutanson, Casa

II. — L'effectif

L'effectif de l'école est, nous l'avons déjà dit, de 960 élèves. Les classes primaires en comptent 720, et constituent, en quelque sorte, la pépinière des classes professionnelles ; celles-ci totalisent 240 apprentis, dont le tableau ci-après donne la répartition :

Spécialités	1 ^{re} Année	2 ^e Année	3 ^e Année	TOTAUX
Préapprentissage ..	—	—	—	80
Menuisiers	19	12	—	31
Electriciens	20	14	18	52
Tôliers - chaudronniers	16	10	9	35
Ajusteurs - Tourneurs - Fraisageurs..	20	11	11	42
Totaux	75	47	38	240

On compte, dans les classes professionnelles, 32 élèves ayant le certificat d'études primaires ; ce nombre s'accroît chaque année, et sera probablement doublé en 1952-1953.



Ecole musulmane d'apprentissage « Camille Mathieu »
Casablanca

Photo Coutanson, Casa

III. — Les locaux - Le matériel

Les locaux sont clairs, spacieux, accueillants. Les classes primaires disposent d'un musée scolaire très important, permettant de dispenser un enseignement de qualité.

Les classes professionnelles sont dotées d'une salle de dessin, d'un laboratoire et d'une bibliothèque qui s'enrichit, chaque année, des meilleures publications.



Ecole musulmane d'apprentissage « Camille Mathieu »
Casablanca — L'atelier d'électricité

Les ateliers sont équipés, de façon moderne, en machines-outils et en outillage. Notons, en particulier, 9 tours à métaux, une fraiseuse, trois étaux-limeurs, deux scies alternatives, quatre tourets, six perceuses, toutes les machines à bois et trois postes de soudure autogène.

IV. — Avantages réservés aux élèves

L'internat reçoit comme boursiers, à la suite d'un concours, les meilleurs élèves de l'intérieur désireux d'apprendre un métier.

La cantine scolaire offre le repas de midi aux élèves nécessiteux.

La mutuelle scolaire fabrique, et vend, au profit des apprentis, certains objets de la progression d'atelier ayant une valeur marchande.

Tous les apprentis perçoivent, en fin de trimestre, une bourse d'encouragement à l'enseignement technique, de 600 à 1.000 francs par mois, et, en fin de scolarité, un pécule d'environ 8.000 francs.

Enfin, les soins médicaux, les fournitures scolaires, l'outillage individuel et les vêtements de travail sont absolument gratuits.

V. — Les examens

C'est en principe, au bout de 8 ans de scolarité, dont trois années d'apprentissage, que les élèves subissent les examens du certificat d'apprentissage et du certificat d'aptitude professionnelle, ouverts aux musulmans, comme aux européens.

Ces examens se déroulent sous le contrôle d'un certain nombre d'examineurs comprenant un tiers de patrons, un tiers d'ouvriers et un tiers de membres de l'enseignement technique. Ils comportent une série d'épreuves pratiques (dessin et travail manuel), une série d'épreuves écrites (rédaction et calcul) et une série d'épreuves orales (technologie professionnelle, hygiène et prévention des accidents).

En 1951, 23 apprentis, sur 33, ont été reçus au certificat d'apprentissage, 14, sur 22, au C.A.P., la plupart avec mention.

VI. — Le placement des élèves

Les diplômes sont remis aux lauréats, dès la proclamation des résultats, ou peu de jours après.

Tous les élèves, éliminés ou non, reçoivent, en fin de scolarité, un « carnet d'apprentissage et de travail », indiquant, pour chaque année, le programme suivi, les notes, le classement, ainsi que les appréciations des maîtres sur le caractère et les aptitudes de l'apprenti.

Ce document est examiné avec intérêt par les industriels et facilite l'embauche des bons éléments. Il constitue, par contre, un sérieux handicap pour les apprentis médiocres, mais on ne peut donner à chacun que ce qui lui est dû.

C'est l'école qui, en principe, assure le placement des élèves, avec le concours du centre d'orientation professionnelle.

Le salaire de début est extrêmement variable. Tel employeur offre 50 francs l'heure à un ajusteur, tel autre, plus compréhensif ou mieux averti, 80 francs.

Mais les meilleurs élèves obtiennent, après une courte période d'adaptation, des salaires très rémunérateurs. Ainsi deux de nos apprentis, reçus en 1951 au C.A.P., perçoivent déjà, l'un 120 francs l'heure, l'autre 150 francs.

Quelques autres élèves se sont installés à leur compte et gagnent largement leur vie. L'un d'eux, devenu entrepreneur d'électricité, a ouvert des chantiers dans les principales villes du Maroc, un autre est propriétaire d'un garage ; un autre encore est radio-technicien. Certains mêmes sont moniteurs, ouvriers d'entretien ou maîtres de travaux manuels dans nos écoles professionnelles.

En général, nos élèves diplômés sont contents de leur sort. Et il nous est bien agréable de recevoir, à l'occasion du Nouvel An, leur carte de visite portant la mention « Elève diplômé de l'école « Camille-Mathieu ».

Avril 1952.

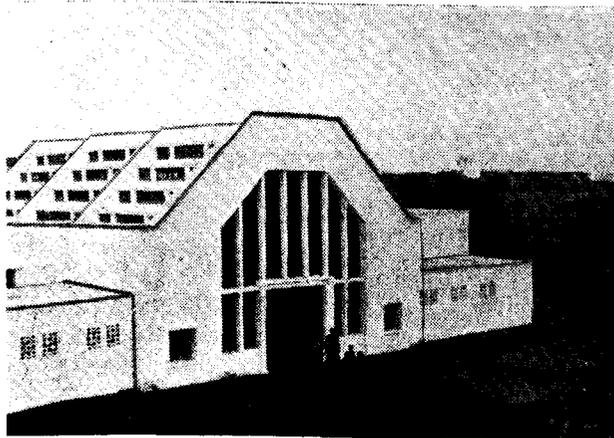
H. SUSINI,

Directeur de l'école professionnelle
musulmane « Camille-Mathieu ».

LE COLLEGE DES ORANGERS DE RABAT (1)

Créé en 1932, le collège moderne et technique des Orangers est encore un établissement mixte qui ajoute, chaque année, de nouvelles branches à son activité déjà très grande.

Situé au centre de Rabat, dans un des quartiers les plus agréables de la ville, ses bâtiments, de conception moderne, en font un des plus beaux collèges du Maroc.



Collège des Orangers Rabat — Entrée des ateliers
Cliché - Service des Beaux-Arts Rabat

Il est, actuellement, fréquenté par 528 garçons et 434 filles (soit un effectif total de 962 élèves), répartis de la façon suivante :

- Enseignement technique : 616 (371 garçons, 245 filles).
- Enseignement moderne : 346 (157 garçons, 189 filles).

L'enseignement, donné dans la *section moderne*, peut conduire les élèves jusqu'à la première partie du baccalauréat, en passant par le brevet d'études du premier cycle.

L'admission dans cette section est soumise à la règle générale en vigueur dans tous les établissements secondaires, et, seuls, peuvent se présenter à l'examen d'entrée en sixième les jeunes gens âgés de moins de 12 ans, au 31 décembre de l'année en cours.

L'examen d'entrée dans la *section technique* (sixième), comporte les mêmes épreuves que l'examen d'entrée en sixième moderne, mais la limite d'âge, reculée de deux ans, permet aux jeunes gens, âgés de moins de 14 ans, de s'orienter vers des études secondaires techniques.

Les élèves titulaires du certificat d'études primaires (européen ou musulman), et ceux qui ont fréquenté un établissement secondaire jusqu'à la cinquième incluse, peuvent être admis en cinquième technique, à la suite d'un concours qui a lieu chaque année au début du mois d'octobre.

Les classes de 6^e et 5^e étant des classes d'orientation communes à tous les élèves de la section technique, ce n'est qu'à partir de la 4^e que le choix de la spécialité intervient. Les élèves sont alors dirigés, soit vers la section industrielle, soit vers la section commerciale.

Dans la *section industrielle* (garçons), les études faites permettent aux élèves les mieux doués d'obtenir, au bout de quatre années, le brevet d'enseignement industriel (1^{re} et 2^e parties), avec une des mentions suivantes : menuisier, ébéniste, ajusteur, tourneur, fraiseur, motoriste, monteur électricien, ou encore le certificat d'aptitude professionnelle (outilleur ou dessinateur industriel). Les autres élèves peuvent, au bout de trois ans, obtenir un certificat d'aptitude professionnelle, dans toutes les spécialités indiquées plus haut.

Dans la *section industrielle* (filles), les élèves sont préparées soit au brevet d'enseignement industriel (option coupe-couture), soit au certificat d'aptitude professionnelle (coupe-couture ou modes).

Une section annexe permet aux jeunes gens (garçons ou filles) ayant terminé les études du premier cycle, de préparer, en un ou deux ans, le certificat d'aptitude professionnelle de dessinateur-cartographe.

Dans la *section commerciale*, les études, également étalées sur trois ans, conduisent les élèves au brevet d'enseignement commercial (1^{er} degré), et au certificat d'aptitude professionnelle (option comptable, sténo-dactylo, secrétaire-traducteur ou employé de bureau).

À côté de cette section normale, existe une *section spéciale*, réservée aux élèves ayant terminé le premier cycle d'études secondaires, et qui, se destinant à des emplois commerciaux, peuvent, eux aussi, obtenir les mêmes diplômes après deux années d'études seulement.

Enfin, depuis 1949, le collège des Orangers assure aussi la préparation au *baccalauréat technique* (1^{re} partie). Les élèves, admis d'office en seconde, ou titulaires du brevet d'études du premier cycle ou du certificat d'études secondaires musulmanes, sont admis en 2^e technique, après avoir subi un examen de mathématiques portant sur le programme de 3^e moderne. Ces élèves, qui suivent, pour les matières générales, des cours communs avec les élèves de 2^e moderne, ont, en plus, par semaine, 5 heures de dessin industriel, 2 heures de technologie, 6 heures d'atelier (section fer : ajustage, tournage, fraisage) et des cours supplémentaires de mathématiques et chimie.

Seuls, les élèves bien doués en ce qui concerne les matières scientifiques peuvent suivre, avec des chances de succès, les cours préparatoires au baccalauréat technique.



Collège des Orangers Rabat, — Atelier de mécanique générale

Photo - Service des Beaux-Arts

Le collège des Orangers se préoccupe, en accord avec les divers organismes économiques et administratifs, du placement de ses élèves. Il fournit aussi du personnel qualifié à de nombreuses branches de l'économie locale et régionale.

1^o Dans l'industrie. — Le développement actuel de l'industrie dans l'ensemble du Maroc permet un placement assuré

(1) Source : Direction de l'instruction publique - Service de l'enseignement technique.

aux anciens élèves des sections industrielles (ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, menuisiers). Les dessinateurs industriels sont très recherchés, aussi bien les dessinateurs d'exécution que les dessinateurs détaillants.

La pénurie des spécialistes qualifiés de l'automobile et de l'électricité fait que les élèves sortants peuvent trouver des situations très lucratives après quelques années de pratique.

D'une manière générale, les anciens élèves peuvent, au bout de quelque temps d'exercice de la profession, prétendre à des emplois de maîtrise (surveillants de chantier, contre-maîtres).

2° *Dans le commerce.* — Les entreprises privées (maisons de commerce, cabinets d'affaires) acceptent les sténo-dactylographes, employés de bureau, aides-comptables, secrétaires-traducteurs formés au Collège.

3° *Dans l'administration.* — Les administrations des services publics du Protectorat emploient du personnel fourni par le collège des Orangers.

Les élèves sortant de section industrielle trouvent un emploi dans les ateliers de la R.E.I.P. (2), des P.T.T., des C.F.M. (3), dans les ateliers et chantiers de l'O.C.P. (4).

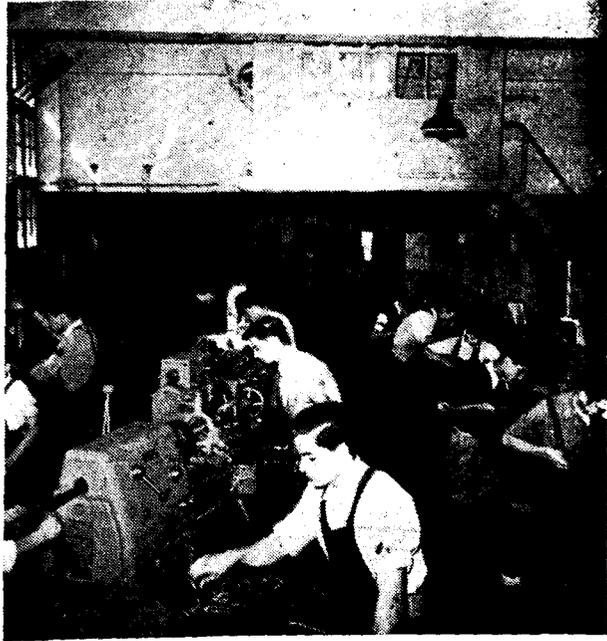
Le concours de vérificateur des installations électromécaniques est ouvert aux candidats munis du brevet d'enseignement industriel.

Les dessinateurs industriels ont, également, la possibilité d'entrer dans les services techniques de l'administration chérifienne.

(2) Régie des exploitations industrielles du Protectorat.

(3) Chemins de fer du Maroc.

(4) Office chérifien des phosphates.



Collège des Orangers Rabat — Elèves au travail à l'atelier d'ajustage.

Photo Belin Rabat

Les dessinateurs-cartographes entrent, sans difficulté, au service des mines, au cadastre, aux services municipaux, sans parler des employeurs privés (architectes, ingénieurs, topographes).

Santé publique — Déclarations de maladies contagieuses

Ensemble de la population du Maroc (1)

ANNEE ET TRIMESTRE	Fièvre typhoïde		Fièvre paratyphoïde		Typhus exanthématique		Fièvre récurrente		Variole et varioloïde	
	1947 - moy. trimestrielle	192		33		33		6		15
1948 - » »	171		30		18		6		6	
1949 - » »	192		27		6		3		3	
1950 - » »	80	144	12	18	1	2	4	11	—	3
1950 - 3 ^e trimestre	78	181	12	14	—	4	9	30	—	3
1950 - 4 ^e trimestre	127	184	10	36	—	—	—	8	—	8
1951 - 1 ^{er} trimestre	27	72	12	9	—	2	—	4	—	1
1951 - 2 ^e trimestre	32	51	11	8	—	6	2	3	—	—
1951 - 3 ^e trimestre	31	100	8	8	—	—	1	10	—	—
1951 - 4 ^e trimestre	46	138	8	16	—	3	—	4	—	—
1952 - 1 ^{er} trimestre	35	103	8	5	—	2	1	2	1	3
1952 - 2 ^e trimestre	35	93	5	1	—	—	3	12	1	2
ANNEE ET TRIMESTRE	Rougeole rubéole		Scarlatine		Diphtérie		Dysenterie amibienne		Dysenterie bacillaire	
1947 - moy. trimestrielle	801		18		84		7.014		405	
1948 - » »	987		21		102		7.974		477	
1949 - » »	603		51		105		6.984		438	
1950 - » »	213	1.396	33	88	56	44	84	6.602	22	786
1950 - 3 ^e trimestre	38	673	14	56	53	57	84	7.225	31	1.025
1950 - 4 ^e trimestre	29	664	42	16	136	42	97	8.125	41	1.422
1951 - 1 ^{er} trimestre	365	1.118	32	10	49	39	86	5.438	10	674
1951 - 2 ^e trimestre	201	7.765	13	15	41	32	121	6.213	15	1.131
1951 - 3 ^e trimestre	40	847	16	18	37	50	103	6.979	47	1.850
1951 - 4 ^e trimestre	268	1.555	33	18	103	78	123	6.207	2	329
1952 - 1 ^{er} trimestre	407	2.203	31	10	59	72	52	3.534	1	235
1952 - 2 ^e trimestre	236	1.477	31	15	16	71	98	4.199	2	287
ANNEE ET TRIMESTRE	Tuberculose pulmonaire ouverte		Lèpre		Ophtalmie granuleuse		Conjonctivite purulente et ophtalmie des nouveaux-nés		infection puerpérale	
1947 - moy. trimestrielle	3.003		45		35.883		39.390		36	
1948 - » »	4.146		66		59.655		64.092		39	
1949 - » »	4.776		54		93.306		77.826		54	
1950 - » »	71	5.828	—	75	75	86.799	116	68.873	1	56
1950 - 3 ^e trimestre	60	6.284	—	83	47	87.944	177	132.862	—	56
1950 - 4 ^e trimestre	44	6.378	—	83	24	80.803	116	129.820	2	58
1951 - 1 ^{er} trimestre	101	6.886	—	79	40	81.297	30	71.050	—	40
1951 - 2 ^e trimestre	83	7.973	—	108	123	95.324	66	59.946	—	36
1951 - 3 ^e trimestre	59	7.441	—	117	31	87.162	111	93.692	1	54
1951 - 4 ^e trimestre	86	5.801	—	71	83	79.007	218	88.997	1	27
1952 - 1 ^{er} trimestre	80	5.669	—	87	44	75.416	90	57.330	—	35
1952 - 2 ^e trimestre	75	5.905	—	121	91	99.642	88	60.674	2	38

(1) Les chiffres de la colonne de gauche représentent les effectifs des malades européens. Ceux de la colonne de droite, les effectifs des malades marocains.

NOTE SUR LA FAMINE ET L'EPIDEMIE DE VARIOLE A SAFI EN 1878

C'est au cours de la rédaction de l'inventaire des archives du consulat de France à Mogador, conservées aux Archives du Protectorat à Rabat, que notre attention s'est arrêtée sur un document qui constitue une source de qualité pour l'histoire économique et sociale du Maroc, de Safi en particulier, pendant le dernier tiers du XIX^e siècle. Il s'agit d'un rapport, que nous reproduisons ci-après, adressé le 19 août 1878, par l'agent consulaire de France à Safi, l'italien Achille Gambaro, à Georges Carra de Vaux, consul de France à Mogador.

En dépit d'un style incertain et d'une orthographe assez fantaisiste, ce texte évoque, par des chiffres et des détails saisissants, l'année de crise et de détresse que connut le Maroc de Moulay Hassan, en 1878, avec la sécheresse, la famine et les épidémies. Avec elles apparut, notamment à Safi et dans les Abda, la misère la plus générale.

Le renchérissement des vivres et le chômage sévissaient en ville, alors que, par un phénomène classique au Maroc en temps de disette, y affluaient, ainsi que dans les autres ports méridionaux de l'Empire chérifien, les populations du Haouz et du Sous, affamées et réduites à la mendicité (1). En dépit des mesures d'assistance prises par les autorités urbaines le caïd et les oumana, et la petite colonie européenne de Safi, il ne fut guère possible de remédier à leur misère. A ces maux vint, alors, s'ajouter une épidémie de variole très grave qui, pendant l'été, provoqua plus de 500 décès parmi les Asafi et les réfugiés du Sud, proportion très élevée si l'on songe que la population fixe de la ville n'atteignait, sans doute, pas 8.000 habitants (2) :

L'épidémie devait d'ailleurs persister plus de deux mois, et faire d'autres victimes, surtout parmi les réfugiés, avant que n'apparaisse un dernier et plus redoutable fléau : le choléra (3).

En campagne, dans les Abda, si les ravages de la variole furent beaucoup moins étendus, la situation était aussi désastreuse. Par suite de l'exceptionnelle sécheresse, le cheptel avait presque entièrement disparu, faute de pâture et de foin, et la population rurale était réduite à se nourrir de l'aliment habituel en période de famine, l'« *ayerni* », rhizome tubéreux et d'ailleurs toxique (4), tandis que ses deux caïds continuaient à la pressurer d'impôts.

Il semble que, dans cette période si difficile du printemps et du début de l'été de 1878, les importations, à Safi même, de céréales, de maïs et de riz, en provenance d'Angleterre, d'Algérie et des Etats-Unis, aient eu une ampleur particulière, et qu'elles permirent d'atténuer les effets de la disette (5).

(1) A Mogador également : « ...La médina, en effet, envahie par un grand nombre d'étrangers, soit du Sous, soit des provinces voisines..., logés dans des fondaks et entassés les uns sur les autres, couchés sur la terre humide, sans autre couverture pour les préserver des intempéries que les quelques lambeaux qui cachent leur nudité... ». (Extrait d'une lettre, adressée le 1^{er} novembre 1878, par le docteur Ollivé, médecin sanitaire à Mogador, au conseil sanitaire de Tanger (Archives consulaires de Mogador).

(2) En 1888, la population de Safi était évaluée à 9.000 habitants, dont 1.500 israélites et 100 européens (A. de Kerdec Chény, Guide du voyageur au Maroc... — Tanger, 1888, pet. in-12, page 155).

(3) Cf. F. Linarès : Une épidémie de choléra au Maroc en 1878 — Paris, 1888, in-8.

(4) Il s'agit là de l'« *arisarum vulgare* » ou de l'« *arisarum simorrhinum* », contenant une fécule dite Arrow-root de Portland (A. Charrot : La toxicologie au Maroc, Rabat, 1945, page 217-218).

(5) 379 tonnes de blé et d'orge ; 504 tonnes de maïs ; 86 tonnes de farine ; 50 tonnes de riz ; pour une valeur totale de 285.000 francs-or.

Parallèlement (et nombreux sont les documents d'archives qui en témoignent), il y a lieu de remarquer les heureux résultats des mesures d'hygiène, suggérées aux autorités chérifiennes par le conseil sanitaire de Tanger. De même, grâce à l'initiative du corps diplomatique, l'épidémie de variole, puis celle de choléra furent combattues avec un dévouement exceptionnel par des médecins européens, tels que l'Espagnol Taddéo Martinez à Meknès et à Fès, et les Français Linarès à Oujda, Ollivé à Mogador, Allard à Safi.

Jean-Pierre BUSSON

« Agence consulaire de France à Saffy »

Rapport.

Calamité.

La misère à Saffy en les indigènes est presque générale, causé par les prix élevés des céréales et le manque de travail journalier ; il y a plus environ neuf cent mendiants venant du Sous et des environs de Maroc, qu'on leurs distribue, deux fois par jour, des aliments provenants d'une récolte faite en Angleterre, et par un autre, mensuelle, déboursé par les négociants de Saffy, crétiens et mahométans, y est compris le Recandadeur (6) Espagnol en les premiers, le Gouverneur et administrateurs de la douanne en les seconds ; les Israélites penches pour leurs corréligionnaires qui sont en besoin.

En les habitants de Saffy, il y en a une grande quantité que, avant de se décider à demander l'aumône, ne prennent nourriture que une fois par jour.

Petite vérole.

La petite vérole que, depuis quelques mois, regne à Saffy, a causé, jusqu'aujourd'hui, environ cent trente décès en les habitants de la ville, et une partie d'homme, femmes, et enfants entre les mendiants étrangers, la maladie continue mais avec moins de force : de ces dernier il en meurent aussis plusieurs pour l'insouffisance d'aliment souffert avant d'arriver à Saffy, et a mesure que les décès diminue ces malheureux, ils en arrive des autres.

Nouvelles de Saffy et de ces environs.

A Saffy, le commerce des indigènes est en une complète paralisation, les marchands en détail ne vende de ces articles pas même pour couvrir leurs dépenses journalières, seulement, les revendeurs des comestibles, huile, beurre, etc..., ont quelque profit en leurs spéculations. Quant aux environs de cette ville que c'est la Province d'Abda, la généralité de ces habitants sont en grande misère, la plusieurs part se nourrissent d'une racine nommé Ayerny (4), qu'elle nui là santé, leurs bétail est presque détruit par faute de paturage, et pourtant ne son pas exempts des impôts que les kaïds à leurs bon plaisir exigents ; ditte Province à deux kaïds.

Motif et époque du déplacement du gouverneur de Saffy, que du Kaïd Ben Omar.

Le gouverneur de Saffy, au commencement du mois de mars dernier, se porta à Maroc pour féliciter le Sultan de son arrive de Fez ; retourné à Saffy, le 10 avril, il s'embarqua pour Tanger, et, de ce port, il reparti pour Portugal, et Allemagne pour les deux points en qualité d'Ambassadeur ; au commencement de Juillet il arriva en cette ville accompagné d'un Allemand qu'on dit être colonel, porteur d'un échantillon de conons, les deux partirent après quelques jours pour Maroc, où se trouvent jusqu'au moment.

(6) Ce vocable désigne certainement le Père franciscain de la mission catholique espagnole de Safi.

Nouvelles du Sultan.

Les dernières nouvelles, sont, que S.M. Cheriffienne fût, en personne, rendre hommage à tous les principaux Marabouts de Maroc en remerciement dû rétablissement de sa santé.

Importations des céréales, et autres comestibles pendant le 1^{er} semestre de la présente année, pays de Provenance, quantité et valeurs.

Les importations des céréales pendant le premier semestre sont les suivants, et leurs moyens valeurs.

Saffy, le 19 août 1878

L'Agent consulaire de France

P. Achille GAMBARO »

Provenance	Qualité	Quantité		Valeurs		Observations
		Kgs	Frs	Kgs	Frs	
Angleterre	Blé	184.000	56.000			Les valeurs sont calculés sur le prix moyens de vente, en partie que en détaille
»	Orge	111.750	28.500			
»	Maïs	168.000	38.000			
»	Farine	86.000	40.000			
»	Ris	50.000	23.500			
Algérie	Blé	46.000	14.000			
»	Orge	37.250	9.500			
Amérique	Maïs	336.000	76.000			
		Total des valeurs — Frs : 285.000				

H. — Chroniques

**L'ACTIVITE DU MAROC DANS L'ORDRE DE LA LEGISLATION
ET DE LA REGLEMENTATION
(2^e trimestre 1952)**

I. — QUESTIONS ECONOMIQUES**TEXTES D'ENSEMBLE**

Dahir du 27 février 1952 modifiant et complétant le dahir du 10 janvier 1924 sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat (B.O. du 4 avril 1952).

Arrêté résidentiel du 8 avril 1952 modifiant l'arrêté résidentiel du 30 octobre 1942 réglementant l'aide aux familles françaises (B.O. du 18 avril 1952).

Arrêté résidentiel du 15 avril 1952 modifiant l'arrêté résidentiel du 17 avril 1939 relatif à la réquisition des personnes et des biens en exécution du dahir du 13 septembre 1938 sur l'organisation générale du pays pour le temps de guerre (B.O. du 25 avril 1952).

Dahir du 2 avril 1952 modifiant le dahir du 12 août 1913 formant code de procédure civile (B.O. du 2 mai 1952).

Dahir du 2 avril 1952 rendant applicable en zone française de l'Empire Chérifien la loi du 20 mars 1951 complétant les articles 639 et 640 du code d'instruction criminelle (B.O. du 16 mai 1952).

Loi n° 51-341 du 20 mars 1951 complétant les articles 639 et 640 du code d'instruction criminelle (B.O. du 16 mai 1952).

Dahir du 15 avril 1952 modifiant et complétant le dahir du 16 décembre 1929 portant constitution en zone française de l'Empire Chérifien de conseils de prud'hommes (B.O. du 16 mai 1952).

Arrêté résidentiel du 10 mai 1952 modifiant et complétant l'arrêté du 18 août 1947 déterminant les modalités des élections aux conseils de prud'hommes (B.O. du 16 mai 1952).

Dahir du 14 mai 1952 complétant ; 1°) le dahir du 7 février 1944 sur l'organisation des tribunaux du Chraa dans l'Empire Chérifien ; 2°) le dahir du 14 mars 1938 sur la protection des mineurs et autres incapables (B.O. du 16 mai 1952).

Arrêté viziriel du 5 mai 1952 fixant la composition de divers tribunaux coutumiers (B.O. du 30 mai 1952).

Arrêté viziriel du 17 mai 1952 fixant les conditions d'application du dahir du 21 avril 1951 relatif à l'application au Maroc de l'article 31 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (B.O. du 13 juin 1952).

Arrêté viziriel du 28 mai 1952 déclarant d'utilité publique la constitution de logements destinés à la population marocaine de Rabat et frappant d'expropriation les propriétés nécessaires à cette fin (B.O. du 13 juin 1952).

Arrêté viziriel du 15 avril 1952 déclarant d'utilité publique la construction du barrage de dérivation de Mechrâ-Homadi et du canal principal en eau de l'irrigation de la plaine des Triffa (B.O. du 27 juin 1952).

II. — AGRICULTURE**A. — GÉNÉRALITÉS**

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 31 mars 1952 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre (B.O. du 2 mai 1952).

B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 31 mars 1952 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1952 (B.O. du 2 mai 1952).

C. — VINS ET ALCOOLS

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 19 avril 1952 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1951 (5^e et 6^e tranche) (B.O. du 23 mai 1952).